

**Séance du Conseil de Ville
du 27 octobre 2014 à 19 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 21 / 2014**

1. Communications
2. Appel
3. Procès-verbal no 20 du 29 septembre 2014
4. Questions orales
5. Approbation des nouveaux statuts du FRED
6. Développement de l'interpellation 3.06/14 - "Quelles conséquences les mesures d'économie envisagées par le Canton auront-elles sur la Ville de Delémont ?", CS•POP•Verts, M. André Parrat
7. Développement du postulat 4.07/14 - "Pour un concept harmonieux et cohérent des panneaux publicitaires et annonces de manifestations aux entrées de la ville", PS, Mme Murielle Macchi
8. Développement du postulat 4.08/14 - "Dédommager les membres du CV pour les frais de garde de leurs jeunes enfants pendant les séances", PS, M. Marc Ribeaud
9. Développement du postulat 4.09/14 - "Routes de desserte et rues collectrices : améliorer encore la sécurité, la convivialité et la qualité de vie", CS•POP•Verts, M. André Parrat
10. Divers

1. COMMUNICATIONS

M. Pierre Chételat, président, ouvre la séance et salue les membres présents. A la suite des décès de MM. Jean-Claude Montavon, ancien vice-chancelier cantonal, et Gaston Brahier, ancien ministre et conseiller aux Etats, il invite l'assemblée à observer une minute de silence en leur mémoire.

M. Chételat adresse ses félicitations à Mme Karen Chevrolet pour son mariage et salue M. Hervé Schaller, suppléant CS•POP•Verts, qui siège pour la première fois dans l'actuelle législature. Finalement, il relève l'intérêt qu'a suscité la visite de l'église Saint-Marcel, organisée pour le Conseil de Ville et menée par le chanoine Nusbaumer et Mme Kury, architecte.

2. APPEL

Conseil de Ville

41 membres sont présents.

M. Pierre **Chételat**, président, Mme Jeanne **Beuret**, 1^{ère} vice-présidente, M. Renaud **Ludwig**, 2^{ème} vice-président, MM. Jude **Schindelholz** et Olivier **Montavon**, scrutateurs.

Mme, M., Iskander **Ali**, Dominique **Baettig**, Pierre **Berthold**, Quentin **Chappuis**, Patrick **Chapuis**, Karen **Chevrolet**, Patrick **Claude**, Julien **Crevoisier**, Paul **Fasel**, Pierre-Alain **Fleury**, Anne **Froidevaux**, Christophe **Günter**, Besim **Hoxha**, Sébastien **Lapaire**, Christel **Lovis**, Murielle **Macchi**, Sylvianne **Mertenat**, Jean-Paul **Miserez**, Grégoire **Monin**, Dominique **Nusbaumer**, André **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Camille **Rebetez**, Marc **Ribeaud**, Magali **Rohner**, Philippe **Rottet**, Paola **Stanic**, Mehmet **Suvat**.

Sont excusés et remplacés

M. Alain Beuret est remplacé par M. Claude **Chèvre**

M. Yves Bregnard est remplacé par M. Afrim **Ramnabaja**

M. Pierre-Alain Voisard est remplacé par M. Didier **Schaller**

M. Francis Charmillot est remplacé par M. Thierry **Kamber**

Mme Rébecca Lena est remplacée par M. Mansouratou **Sokpolie**

M. Alain Steger est remplacé par M. Luc **Dobler**

Mme Emilie Schindelholz Aeschbacher est remplacée par M. Hervé **Schaller**

Conseil communal

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement
- M. Jean-Yves **Gentil**, Département de l'énergie et des eaux

Chancellerie communale, huissier

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

3. PROCÈS-VERBAL NO 20 DU 29 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal no 20 du 29 septembre 2014 est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. QUESTIONS ORALES

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, revenant sur un récent article du *Quotidien Jurassien* quant au report de l'ouverture du Campus de la rue de l'Avenir, initialement prévue en août 2015, souhaite connaître les conséquences de ce retard pour l'économie locale et les éventuelles mesures de compensation.

M. Pierre Kohler, maire, rappelle que ce chantier est de compétence cantonale et que ce report de calendrier, communiqué par voie de presse, est lié aux travaux concernant la structure en bois qui ne sera pas construite durant l'hiver. De l'avis de M. Kohler, ce report n'engendrera aucune conséquence pour la Ville mais concernera les élèves et les enseignants.

M. Dominique Baettig est partiellement satisfait.

M. Sébastien Lapaire, PS, à la suite de l'acceptation de l'initiative Minder et de l'entrée en vigueur de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives, souhaite savoir comment le FRED, lorsqu'il participe aux assemblées d'actionnaires, détermine ses consignes de vote. Sur quels critères se base-t-il et comment communique-t-il publiquement ses positions ?

Mme Françoise Collarin rappelle qu'en matière de placements, le FRED opère des choix selon des principes éthiques. Sa commission ad hoc ne participe toutefois pas aux conseils d'administration et jusqu'à présent, il n'a pas été amené à prendre part aux assemblées d'actionnaires.

M. Jean Froidevaux, chef du Service financier, indique que, même si les institutions de prévoyance doivent se prononcer lors d'assemblées générales, le FRED investit très souvent dans des fonds, qui n'ont pas les mêmes obligations que les actionnaires. Par ailleurs, ce sujet sera repris par le Comité du FRED lors d'une prochaine rencontre avec son conseiller en placement.

M. Sébastien Lapaire est satisfait.

Mme Christel Lovis, PS, relève que le poste de surveillant au Centre sportif, accepté par le Conseil de Ville en décembre 2013, n'a pas été créé en dépit du critère de sécurité évoqué par le Conseil communal. Elle lui en demande les raisons.

M. Damien Chappuis, soulignant que la sécurité a été assurée par du personnel auxiliaire, indique que des difficultés au Centre sportif ont induit la conduite d'un audit, dont le rapport final a incité le Conseil communal à surseoir à l'engagement d'un nouveau collaborateur. M. Chappuis indique que les employés du site, qu'il remercie pour leur collaboration, ont été informés tout au long de la procédure. Par ailleurs, une mise au concours pour le poste de responsable du Centre sportif est parue récemment dans la presse. Les auditions auront lieu tout prochainement. Par la suite, l'ensemble des tâches relevant du Centre sportif seront réparties sur la nouvelle équipe.

Mme Christel Lovis est partiellement satisfaite.

M. Christophe Günter, PLR, déplore que la Ville n'ait pas participé à la réception de M. Eric Haenni, premier champion olympique jurassien, en 1964, organisée par le Judo-Club delémontain le 18 octobre dernier. De l'avis de M. Günter, même si la Ville n'a vraisemblablement pas reçu l'invitation envoyée, elle devait savoir qu'elle était attendue vu qu'elle s'était engagée à contribuer aux frais de l'apéritif. M. Günter souhaite donc connaître les raisons de cette absence qui, à son sens, trahit un manque de respect envers

M. Haenni. Le Conseil communal a-t-il renseigné ce dernier à ce sujet lors de sa réception à l'Hôtel de Ville, deux jours plus tard ?

M. Damien Chappuis, félicitant une fois encore M. Haenni pour sa performance globale, indique que la réception de ce dernier par le Conseil communal a été organisée il y a plusieurs mois, pour coïncider avec la date d'obtention de sa médaille olympique, exactement 50 ans plus tard. Quant à l'invitation du Judo-Club, M. Chappuis insiste sur le fait qu'elle n'est parvenue ni à l'Exécutif delémontain, ni à l'Office cantonal des sports, d'où l'absence de ces deux autorités. De plus, s'agissant de l'apéritif auquel la Ville aurait contribué, M. Chappuis met en exergue qu'aucune demande du Judo-Club en ce sens ne lui est parvenue. Il confirme que la Municipalité aurait été honorée de prendre part à cette réception au dojo. D'autre part, la Ville et le Canton ont rédigé un communiqué commun pour éclaircir les faits et un courrier explicatif a également été transmis au responsable du Judo-Club.

M. Christophe Günter n'est pas satisfait.

M. Jude Schindelholz, PS, s'étonne des décorations de Noël installées en octobre déjà dans la Cour du Château. Il compte sur le fait qu'elles ne seront pas illuminées trop tôt, dans un souci d'économie d'énergie.

M. Jean-Yves Gentil indique que les Services industriels ont profité des vacances scolaires automnales, pour des raisons de sécurité, pour poser ces décorations. Elles engendrent un travail pénible et conséquent et ne seront illuminées qu'à partir de décembre. Le reste des décorations sera installé dans le courant de novembre.

M. Jude Schindelholz est satisfait.

M. Christophe Günter, PLR, suggère d'installer quelques bancs le long du chemin menant à l'hôpital, depuis le parking au sud du site, ce qu'apprécieraient certaines personnes à mobilité réduite.

Mme Françoise Collarin relaiera la demande aux autorités cantonales, responsables de l'hôpital.

M. Christophe Günter est partiellement satisfait.

5. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU FRED

M. Pierre Chételat, président, précise en préambule que l'art. 23 du Règlement du Conseil de Ville autorise le Conseil communal à recourir aux services d'un spécialiste, pour les domaines complexes.

Mme Françoise Collarin rappelle le découvert technique qu'accuse le FRED depuis 2009, qui doit être impérativement résorbé à fin 2018, selon les directives fédérales. Dans ce but, le Comité du FRED, avec la collaboration de l'actuaire, a mené une étude sur le passage de la primauté de prestations à la primauté des cotisations, réflexion dont les affiliés ont été informés. Sur leur demande, des tableaux, comparaisons et exemples ont été réalisés. Mme Collarin insiste sur les réponses fournies par l'actuaire à toutes les demandes, de la Commission du personnel ou de la CGVC. Peu d'alternatives sont possibles pour respecter la directive technique de la Chambre suisse des experts. En ce sens, la primauté des cotisations est plus réactive et elle offrira une plus grande flexibilité au Comité pour améliorer la situation de la caisse, tâche qui est de son ressort et à laquelle il s'attèle depuis eux ans. Le changement de primauté implique une révision globale des statuts du FRED, qui prévoit un degré de couverture de 100 % à fin 2018 au plus tard, avec une croissance du degré de couverture de 1.7 % par an. Les mesures d'assainissement maintenues permettront de résorber le découvert au plus vite.

Rappelant la composition du Comité du FRED et sa fonction, Mme Collarin souligne que le changement de primauté garantira le bon fonctionnement de la caisse, pour l'ensemble du personnel, et elle invite le Conseil de Ville à accepter les nouveaux statuts de l'institution, qui a obtenu le préavis favorable de l'ensemble des organes consultés. Le personnel a approuvé ce changement, à bulletin secret, à une large majorité.

M. Marc Ribeaud, PS, en sa qualité de président de la CGVC, rapporte la demande de la CGVC d'examiner la possibilité de conserver la primauté des prestations, pour pouvoir comparer les propositions dont les responsables de groupe ont été nantis. M. Ribeaud relève que le degré de couverture du FRED dépend essentiellement des résultats boursiers, ce qui le rend difficilement prévisible. Vu la structure actuelle, le FRED nécessiterait un degré de couverture de 115 % pour pouvoir absorber les fluctuations de la bourse comme celles vécues récemment. A son sens, le changement de primauté n'est, en soi, pas une mesure d'assainissement mais une adaptation à la réalité économique et une concrétisation des forces des rapports sociaux, la finance ayant un impact relativement fort sur la gestion des caisses. Comme dans de nombreux cas, selon M. Ribeaud, le fonds de pension transfère aux assurés actifs une partie du risque

financier, la bourse n'évoluant plus de la même manière que dans les années 70, au moment de la création des institutions de prévoyance. De l'avis de M. Ribeaud, une contribution encore plus conséquente des assurés ne pourra peut-être pas être exigée.

M. Ribeaud souligne que l'individualisation des comptes induite par la primauté des cotisations est déjà presque appliquée depuis 2012, avec l'entrée en vigueur des statuts actuels. La rente réglementaire, fixée à 52 % du salaire cotisant, n'est pas atteinte, notamment pour les actifs de la tranche d'âge 60-64 ans, dont les comptes procureront une rente quelque peu supérieure à 30 % de leur dernier salaire. M. Ribeaud relève que le FRED fonctionne de manière similaire au système de l'AVS, en ce sens que les rentes sont en partie payées par les cotisations des actifs, à hauteur de 15 %. Il met en exergue les mesures d'assainissement que nécessiteront les deux systèmes de primauté. En primauté de cotisations, la cotisation totale des employés augmente de 0.5 % alors que celle des employeurs diminue de 0.3 %. Par ailleurs, les retraites anticipées ne seront plus subventionnées, ce à quoi les employés n'ont d'ailleurs que peu recouru. Afin d'atténuer autant que possible la réduction de prestations pour les assurés proches de la retraite, le Comité propose de remplacer la cotisation de 1.5 % des employeurs pour la retraite anticipée par une cotisation de 1.8 % pour financer les droits acquis.

Au vu de ces éléments, la CGVC a accepté le changement de primauté. En dernier lieu, M. Ribeaud relève que l'annexe 2 ne précise pas la façon dont le facteur lié à l'âge est calculé, ce qui doit, selon lui, absolument être fixé pour éviter toute ambiguïté dans les calculs de passage d'un système à l'autre.

M. Pierre Berthold, PDC-JDC, rapporte que son groupe acceptera les nouveaux statuts du FRED, dont le système de la primauté des cotisations est plus adapté à la situation économique et offre plus de flexibilité selon le rendement des capitaux, dont le niveau insatisfaisant perdure. De nombreuses caisses ont dû adapter leurs statuts pour répondre aux exigences légales ou préserver les intérêts de leurs membres. Relevant le préavis favorable qu'ont émis tous les organes consultés, M. Berthold estime le changement de primauté comme étant une nécessité, qui assure une situation favorable pour les employés communaux.

M. Jean-Paul Miserez, PCSI, invite à faire confiance aux instances consultées chargées d'examiner les dossiers complexes. Par ailleurs, la primauté de cotisations a déjà été adoptée par de nombreuses autres caisses, dont la gestion gagne en clarté tant pour le Comité que pour les assurés. A titre d'exemple, il rappelle qu'en primauté de prestations, les augmentations de salaires ne deviennent effectives qu'un ou deux ans après leur obtention, en raison du rachat lié à la prévoyance. M. Miserez souligne que les droits acquis seront préservés et que des dispositions transitoires seront prises en faveur des assurés les plus touchés. Finalement, M. Miserez, sans faire de proposition, estime qu'une étude devrait être menée pour, dans le cadre de la détermination de la date d'entrée en retraite, évaluer la possibilité de remplacer l'âge limite de 65 ans par une durée de cotisation de 40 ans, même si cette solution est difficilement applicable, de l'avis de l'actuaire. En conclusion, son groupe acceptera la modification des statuts du FRED.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, estime la situation du FRED non dramatique, vu son taux de couverture et son plan d'assainissement actuel. A son sens, il ne nécessite aucun changement urgent. Mme Stanic s'étonne du peu d'informations communiquées au Conseil de Ville sur ce sujet important et est d'avis que le débat n'a eu lieu qu'entre experts, sans essayer de le vulgariser. De plus, ce changement impliquera la fin de la solidarité entre actifs et transférera le risque économique de l'institution sur l'assuré. Ainsi, en primauté des prestations, les rentes sont garanties, la caisse devant trouver les moyens de les financer par des mesures d'assainissement ou l'absence de rémunération des comptes. En primauté de cotisations, l'assainissement se produit automatiquement. En effet, les taux d'intérêts des comptes baissent, parfois sans que l'assuré ne s'en aperçoive. Toute projection à plus ou moins long terme devient difficile. Mme Stanic relève qu'au contraire de l'AVS, dont les caisses se portent bien, des mesures d'assainissement interviennent dans le 2^e pilier.

Quant au changement de primauté, Mme Stanic met en exergue la responsabilité du Conseil de Ville. Même si le personnel l'a accepté, ce changement péjore surtout les jeunes actifs qui ne se préoccupent pas de leur retraite comme les employés en fin d'activité professionnelle, pour lesquels des mesures transitoires sont prévues. Etant d'avis que la majorité du Conseil de Ville acceptera cette proposition, Mme Stanic estime qu'une attention particulière devra être portée à l'évolution de la prévoyance, en trouvant de nouvelles formes de solidarité, tenant compte des employés qui commencent plus jeunes à travailler et pour ceux engagés à temps partiel et qui devraient tous avoir accès au 2^e pilier. Pour ces raisons, le groupe CS•POP•Verts refusera l'entrée en matière et les nouveaux statuts.

Mme Murielle Macchi, PS, estime le message du Conseil communal difficilement compréhensible et ne permettant pas de déduire les conséquences concrètes de ce changement pour les employés. Elle invite à refuser l'entrée en matière. Elle rappelle la demande de la CGVC de transmettre une description claire des modalités de changement au personnel et aux membres du Conseil de Ville. Elle estime que les informations transmises au personnel étaient très diffuses et les modalités de calcul des prestations pas

explicitement décrites. Jugeant ce message insuffisant, le groupe socialiste suggère de reporter la décision du Conseil de Ville dans l'attente d'une explication claire quant à l'impact du changement de primauté sur les comptes des employés et non uniquement sur le mode de calcul des prestations à partir des prestations actuelles, qui doit être formulé distinctement. Ce report n'aura aucun impact sur la fortune de prévoyance ou sur les comptes des employés ou rentiers, des mesures d'assainissement étant d'ailleurs prévues pour 2015.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, estime que les mesures doivent être prises pour le FRED avant qu'il ne devienne comparable à la caisse de l'Etat jurassien, qui a dû procéder à une recapitalisation à hauteur de 74 millions de francs. De plus, la situation boursière ne permet plus d'offrir les mêmes prestations aux assurés.

Mme Françoise Collarin rappelle que plusieurs séances d'information ont été organisées. Les documents présentés sont effectivement complexes et difficiles à vulgariser mais des projections ont été réalisées et présentées par l'actuaire pour une partie des employés. Les nombreux contacts avec les intéressés ont débouché sur des propositions dont le Comité du FRED a tenu compte. Mme Collarin estime que peu de caisses effectuent cette démarche, tout en mettant en exergue la volonté de maintenir, dans les circonstances actuelles, une situation satisfaisante pour le FRED, qui ne bénéficie pas de la garantie de l'Etat, au contraire de la caisse de pensions cantonale.

DECISION : **l'entrée en matière est acceptée par 23 voix contre 18.**

M. Marc Ribeaud, PS, réitère sa demande s'agissant de l'annexe 2, à inclure par l'actuaire le cas échéant. En effet, à son sens, le changement de primauté nécessite une série de formules précises pour que chaque assuré puisse vérifier sa propre situation. Il revient aux représentants des employés de veiller à leur intérêt et à la juste répartition des efforts. En cas de nécessité, les assurés doivent pouvoir avoir recours aux conseils d'un syndicat par exemple, comme le SSP. Ce dernier a par ailleurs conclu que le coût pour financer un franc de rente ne dépend pas de la primauté mais de la gestion de la caisse, raison pour laquelle, en primauté des prestations, il a été possible de faire supporter aux actifs la somme de 3.6 millions de francs pour améliorer la caisse, entre autres. De même, le financement de 15 % des rentes par les actifs prouve que ces derniers contribuent essentiellement au fonctionnement de la caisse et pas seulement pour leur propre compte.

Mme Murielle Macchi, PS, est d'avis que le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations ne permettra pas d'atteindre plus facilement un degré de couverture de 100 %. Les modalités d'assainissement, elles, déterminent l'ampleur de la péjoration des rentes. Regrettant que les tenants et aboutissants de ce changement ne figurent pas dans le message, le groupe socialiste s'abstiendra lors du vote, d'autant qu'il ne souhaite pas aller à l'encontre de la décision des employés, tout en espérant qu'ils aient fait le choix en toute connaissance de cause.

DECISION : **les nouveaux statuts du FRED sont acceptés par 23 voix contre 6, avec 12 abstentions.**

6. **DÉVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.06/14 - "QUELLES CONSÉQUENCES LES MESURES D'ÉCONOMIE ENVISAGÉES PAR LE CANTON AURONT-ELLES SUR LA VILLE DE DELÉMONT ?"**, CS•POP•VERTS, M. ANDRÉ PARRAT

M. André Parrat, CS•POP•Verts, indique que le groupe CS•POP•Verts au Parlement n'a pas souhaité participer à la table ronde qui a proposé les mesures d'économie, dont il souhaite connaître les répercussions concrètes pour Delémont.

M. Pierre Kohler, maire, indique que les communes n'ont pas été associées à la table ronde, vu la garantie du Gouvernement qu'elles ne seront pas touchées par les mesures Optima, sinon avec une compensation, ce qui sera vérifié après application. M. Kohler compte sur cet engagement, de même que sur celui du Parlement, auprès duquel M. Parrat pourra aussi intervenir. Par ailleurs, le budget 2015 tiendra compte de ces éléments, sous réserve des décisions parlementaires.

M. Kohler accueille favorablement ces mesures, dont les effets positifs sur les comptes cantonaux influenceront également ceux de la Ville.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, n'est pas satisfait et demande l'ouverture de la discussion.

DECISION : **l'ouverture de la discussion est acceptée.**

M. André Parrat, CS•POP•Verts, s'inquiète de certaines mesures, parmi les 141 du plan cantonal d'économie, qui se répercuteront sur les citoyens, entre autres delémontains. Il relève que la compensation des effets sur les communes se fera par une modification de la clé de répartition de l'imposition des

frontaliers, qui concerne globalement 2 millions de francs seulement, pour l'ensemble des communes, alors que les mesures décrites ci-dessous totalisent à elles seules plus de 8 millions de francs :

- fermeture de classes (Fr. 1'259'000.-) : quelque 23 postes seront supprimés. L'effectif des classes atteindra-t-il plus de 30 élèves ?
- suppression de la déduction fiscale octroyée aux personnes veuves et divorcées faisant ménage séparé (Fr. 1'000'000.-) : combien de citoyens delémontains seront touchés ? L'effet de seuil a-t-il été pris en compte, notamment le droit aux prestations complémentaires si cette déduction fiscale est supprimée ?
- diminution de la subvention aux institutions sociales (Fr. 702'000.-) : Caritas Jura a d'ores et déjà supprimé le poste de juriste pour défendre les migrants, combien sont-ils à Delémont ? Propul's verra un poste d'accompagnant supprimé. Quelles seront les répercussions sur les chômeurs delémontains ?
- diminution de la subvention au domaine de l'accueil extra familial (Fr. 600'000.-) : qu'en est-il de la problématique des crèches et quelles seront les répercussions sur les projets de crèches ?
- suppression de subventions pour les transports publics (Fr. 577'000.-) : quelles seront les répercussions sur le réseau de Delémont ?
- réduction de la contribution de réduction des primes à l'assurance maladie (Fr. 400'000.-) : combien de citoyens delémontains seront concernés ?
- participation de Fr. 50.- des citoyens dont la taxation s'élève à Fr. 0.- (Fr. 380'000.-) : combien de citoyens delémontain seront concernés ?
- révision des critères de placement en institution sociale hors canton (Fr. 360'000.-) : de nombreuses institutions spécialisées n'existent pas dans le Jura : quelles seront les répercussions pour les citoyens ?
- réduction de la participation cantonale à la gestion des eaux : qu'advient-il du PGEE mis en place ?
- réduction des aides financières à la filière HEP BEJUNE (Fr. 300'000.-) : conséquences pour Delémont ?

M. Pierre Kohler, maire, estime qu'en participant à la table ronde, le groupe CS•POP•Verts aurait pu faire valoir son point de vue et poser les questions précitées. De plus, les mesures citées auront des conséquences pour les institutions ou les citoyens directement. Quant à la réduction de classes scolaires, elle relève de l'application d'une règle existante, mais rarement mise en œuvre. Aucune classe delémontaine ne sera fermée mais les diminutions de coûts seront inscrites à la répartition des charges. Par ailleurs, le Gouvernement souhaite des économies sur les structures et le fonctionnement des institutions paratitiques, invitées à réduire leur personnel, comme l'a déjà fait Caritas. Toutefois, M. Kohler informe que les coûts en matière sociale augmentent très fortement, sans que les prestations soient touchées. S'agissant des primes d'assurance maladie, les bénéficiaires des subventions seront priés de souscrire une assurance auprès de la compagnie offrant les primes les plus basses. En dernier lieu, M. Kohler rappelle que ces mesures seront débattues par le Parlement et qu'elles ne relèvent pas des autorités locales.

7. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.07/14 - "POUR UN CONCEPT HARMONIEUX ET COHÉRENT DES PANNEAUX PUBLICITAIRES ET ANNONCES DE MANIFESTATIONS AUX ENTRÉES DE LA VILLE", PS, MME MURIELLE MACCHI

Mme Murielle Macchi, PS, constate que de nombreux panneaux publicitaires sont installés aux portes de la ville, notamment à l'ouest et au sud. Se réjouissant du dynamisme des sociétés locales, Mme Macchi ne souhaite pas une multiplication des panneaux le long de la route, raison pour laquelle elle suggère l'étude d'un concept, éventuellement sur la base des panneaux officiels de la Ville, permettant aux organisateurs de bénéficier d'un support d'affichage. Le cas échéant, ces panneaux officiels pourraient être modifiés.

M. Damien Chappuis confirme le nombre croissant de manifestations à Delémont, à l'origine de la problématique exposée. Par ailleurs, il indique qu'un groupe de travail planche déjà sur l'amélioration des entrées de la ville et de son centre, notamment la signalisation à la gare ou en Vieille Ville, pour les piétons et les automobilistes, tenant compte de la sécurité routière. Jura Tourisme a aussi été sollicité pour ce concept, pour l'étude duquel le Conseil communal est favorable.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, rapporte la division de son groupe quant à ce postulat qui, s'il avait concerné, de manière plus large, la valorisation des portes d'entrée de Delémont, aurait obtenu le soutien total du groupe. Le groupe invite le Conseil communal à étudier également ce volet.

DECISION : le postulat 4.07/14 - "Pour un concept harmonieux et cohérent des panneaux publicitaires et annonces de manifestations aux entrées de la ville", PS, Mme Murielle Macchi, est accepté à la majorité évidente, avec 4 avis contraires.

8. DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.08/14 - "DÉDOMMAGER LES MEMBRES DU CV POUR LES FRAIS DE GARDE DE LEURS JEUNES ENFANTS PENDANT LES SÉANCES", PS, M. MARC RIBEAUD

M. Marc Ribeaud, PS, relevant une régression de la qualité des échanges sociaux qui trahit un manque de confiance et des peurs souvent infondées, développe ce postulat qui vise à évaluer l'octroi d'un soutien

financier en faveur des conseiller-ère-s de ville, qui collaborent à la gestion de la ville, ce qui les oblige à solliciter un tiers pour la garde des enfants. Une seconde intervention de ce type sera déposée sous peu.

M. Pierre Kohler, maire, propose de rejeter ce postulat, estimant que la disponibilité fait partie des conditions connues lors d'un engagement en politique. D'autre part, une limite peut difficilement être déterminée, vu que la garde en général concerne aussi les petits-enfants, par exemple. S'interrogeant sur l'indemnisation des membres de commissions, M. Kohler est d'avis que les partis politiques devraient en premier lieu indemniser leurs propres membres.

M. Paul Fasel, PCSI, informe que son groupe ne soutiendra pas le postulat. Du reste, même si cette indemnisation existe à Moutier, elle n'est pas utilisée. De plus, les membres du Conseil de Ville connaissent les conditions qu'implique l'engagement en politique, tout comme dans les associations ou sociétés, qui ne prévoient pas le remboursement de frais de garde.

M. Julien Crevoisier, PLR, rejetant le postulat, souligne que des suppléants sont nommés au cas où un élu ne pourrait pas siéger. D'autre part, le besoin n'est pas flagrant, étant donné que, souvent, le conjoint, l'un des grands-parents ou un voisin peut assurer la garde des enfants. M. Crevoisier relève que les séances du Conseil de Ville ont lieu une fois par mois seulement, ce qui permet de trouver aisément une solution de garde. En dernier lieu, il estime cette proposition discriminatoire car elle ne s'adresse pas aux agriculteurs par exemple, qui ne peuvent pas se libérer aisément.

Mme Karen Chevrolet, PDC-JDC, refusera ce postulat, vu le calendrier des séances du Conseil de Ville connu à l'avance et qui permet de s'organiser. De plus, en cas d'empêchement, des suppléants peuvent être sollicités. Mme Chevrolet tire le même constat pour les commissions, dont les séances sont fixées en accord avec leurs membres en début d'année. Elle relève également les démarches administratives qu'engendrerait cette indemnisation. Préférant utiliser les ressources financières de la Ville pour des projets destinés à l'ensemble des familles, Mme Chevrolet est d'avis qu'une telle indemnité ne modifiera pas le choix d'une personne de s'engager ou non en politique.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estimant lui aussi ce postulat discriminatoire, rappelle que la tradition démocratique de la Suisse se base sur l'engagement volontaire des citoyens, les politiciens prenant sur leur temps libre ou professionnel pour s'occuper de la chose publique, la professionnalisation de la politique amenant du reste d'autres inconvénients et dommages. Pour sa part, il ne verrait aucun inconvénient à ce qu'un membre emmène ses enfants à la séance.

Mme Paola Stanic, CS•POP•Verts, regrette que cette problématique ne soit pas suffisamment prise en compte. A son sens, elle ne relève pas des finances mais du fonctionnement des instances, qui fixent les rencontres sans tenir compte des charges familiales des membres. Toutefois, vu la période financière actuelle, le groupe CS•POP•Verts n'est pas favorable à l'octroi d'un soutien supplémentaire en faveur des conseillers de ville, qui perçoivent des jetons de présence, alors que partout ailleurs, la garde d'enfants est payante. A son sens, une solution devrait être trouvée en ce qui concerne les droits à des places de crèche, également pour les horaires atypiques. Pour ces raisons, le groupe s'abstiendra de voter.

M. Philippe Rottet, UDC•UDF•sp, craint que cette indemnité ne s'élargisse exagérément. A titre d'exemple, il rappelle que son groupe a eu dans ses rangs un membre habitant à quelque 10 km de Delémont, sur territoire delémontain, qui n'a jamais sollicité de dédommagement pour ses déplacements. En revanche, M. Rottet serait favorable à une réévaluation des jetons de présence.

M. Marc Ribeaud, PS, relève que seules les allocations pour enfants existent, d'où l'objet de son postulat, qui vise à donner une plus large marge de manœuvre aux couples ayant la charge de jeunes enfants et de requérir une estimation des coûts. Une telle démarche est également en cours à Genève.

DECISION : le postulat 4.08/14 - "Dédommager les membres du CV pour les frais de garde de leurs jeunes enfants pendant les séances", PS, M. Marc Ribeaud, est refusé par 22 voix contre 12.

9. **DÉVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.09/14 - "ROUTES DE DESSERTE ET RUES COLLECTRICES : AMÉLIORER ENCORE LA SÉCURITÉ, LA CONVIVIALITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE", CS•POP•VERTS, M. ANDRÉ PARRAT**

M. André Parrat, CS•POP•Verts, rappelant l'accident survenu le 21 octobre dernier à la rue de l'Avenir, souligne les nombreuses démarches entreprises à Delémont pour améliorer la sécurité, la convivialité et la qualité de vie. Toutefois, il demande l'étude de mesures supplémentaires pour améliorer la circulation sur les routes de desserte et les rues collectrices tout en assurant la sécurité et en préservant les aspects de convivialité et de qualité de vie. Il semble que certains riverains n'utilisent plus les routes de desserte vu leur dangerosité, malgré leur limitation de vitesse. De l'avis de M. Parrat, la circulation doit être améliorée

vu le développement réalisé ou à venir de nouveaux quartiers. De plus, le réseau des transports publics doit être maintenu. Toutefois, à différents endroits, les chauffeurs de bus sont parfois confrontés à des difficultés générées par l'obligation de respecter des horaires CFF et les automobilistes ne leur accordant pas la priorité. Il invite le Conseil communal à étudier d'autres mesures, après avoir sondé les riverains et éventuellement les associations d'usagers. De l'avis de M. Parrat, les améliorations sont souvent peu coûteuses mais elles obligent les automobilistes à freiner.

Mme Françoise Collarin suggère d'accepter ce postulat, dont l'étude a déjà été réalisée. Le rapport sera transmis au Conseil de Ville en 2015. Revenant sur l'événement du 21 octobre, Mme Collarin informe que les services communaux, qui se sont rendus sur place, n'ont constaté aucun défaut sur le lieu de l'accident. Aucune amélioration ne peut être apportée étant donné que les passages pour piétons ont fait l'objet d'un contrôle des Services industriels et du Service UETP quant à leur éclairage et leur visibilité. Mme Collarin rappelle toutefois les mauvaises conditions météorologiques de cette soirée, qui nécessitent une attention accrue des automobilistes et des piétons.

M. Dominique Baettig, UDC•UDF•sp, estime que le souci de sécurité est exagéré et trop protecteur, d'autant que Delémont est très avancée dans ce domaine, ce qui ne permettra pas d'éviter tout accident. A son sens, chaque usager doit prêter attention à la route, sans accorder une importance démesurée aux passages pour piétons, ce à quoi les enfants notamment doivent être sensibilisés. Selon lui, les mesures surabondantes peuvent être problématiques.

M. André Parrat, CS•POP•Verts, souligne que les problèmes ne sont pas les mêmes sur des routes de desserte ou en bout de rue résidentielle. En raison des problèmes de circulation, de nombreux parents accompagnent leurs enfants à l'école alors qu'ils sont en âge de se déplacer seuls. De l'avis de M. Parrat, certains trottoirs sont trop étroits, voire détériorés, d'où la quasi-absence de séparation avec la route. Même si tous les accidents ne peuvent pas être évités, M. Parrat demande d'améliorer la convivialité et la sécurité, principalement sur les routes de desserte et les rues collectrices.

DECISION : le postulat 4.09/14 - "Routes de desserte et rues collectrices : améliorer encore la sécurité, la convivialité et la qualité de vie", CS•POP•Verts, M. André Parrat, est accepté à la majorité évidente, avec un avis contraire.

10. DIVERS

La parole n'est pas demandée.

Ont été déposés :

- **question écrite 2.13/14** - "Jeux internationaux des écoliers en Australie", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
- **interpellation 3.07/14** - "Fin prévisible de l'âge d'or de l'économie et de la croissance ? Quelle influence sur la politique financière de Delémont ?", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **postulat 4.10/14** - "Pourquoi pas une rue Godi-Aeschbacher ? (industriel et mécène)", UDC•UDF•sp, M. Philippe Rottet
- **postulat 4.11/14** - "Soutenir et promouvoir un service de baby-sitting fiable", PS, M. Marc Ribeaud
- **postulat 4.12/14** - "Financement de la caisse de pension : pour un système ne défavorisant pas l'embauche de personnes plus âgées", PLR, M. Julien Crevoisier
- **motion 5.08/14** - "Un jardin mis en valeur, ouvert à la population et transformé en « Jardin botanique »", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.09/14** - "Garantir un accès direct à la gare et aux commerces locaux, à proximité immédiate, par la création d'une zone « dépose minute » à la place de la Gare", UDC•UDF•sp, M. Dominique Baettig
- **motion 5.10/14** - "Pour une attraction touristique locale « d'envergure internationale » !", PS, M. Sébastien Lapaire
- **motion 5.11/14** - "Promouvoir les droits civiques : un concours pour les jeunes par les jeunes", PLR, M. Julien Crevoisier

La séance est levée à 21 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancière :

Pierre Chételat

Nadia Maggay